

# TÜV Nederland QA B.V.

1231-CPR-1090-1-2400-A-325

## Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

Conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction:

Produit de construction	<b>Éléments structuraux des structures en aluminium EXC 1 selon la norme de produit EN 1090-3 :2019</b>
Procédés de soudage utilisés	n.a.
Matériaux de construction utilisés	EN AW-6063 T6
Responsable de la soudure	n.a.
Méthodes de marquage CE	2 et 3a
Placé sur le marché sous le nom ou la marque de	<b>Gumax B.V. Rooijakkersstraat 8 5652 BB Eindhoven Pays-Bas</b>
Et fabriqué dans les unités de production	Trois sites de production concernés qui sont enregistrés dans le fichier FPC
Conformité	Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme EN 1090-1:2009 + A1:2011 sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine est jugé conforme aux prescriptions applicables.
Période de validation	Ce certificat fut délivré pour la première fois le 21-11-2014 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme notifié de certification des produits. La validité de ce certificat peut être vérifiée sur <a href="https://www.tuv.nl">https://www.tuv.nl</a> . Les modifications telles que stipulées dans la norme EN 1090-1 qui peuvent affecter la validité du certificat doivent être soumises au TÜV comme obligation par le fabricant par écrit via <a href="https://www.certificering-keuring.nl/en-1090-wijzigingsformulier">https://www.certificering-keuring.nl/en-1090-wijzigingsformulier</a> .
Dernier numéro	16-12-2021 (rev 5, RvA logo)



Directeur Général  
E.W.A.C. Franken